ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MAHALON (Finistère)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251218-3CES-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'A.F.R.

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à onze heures, le Comité Syndical de l'A.F.R. de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard LE GALL, Maire et Président.

Date de convocation : 10 décembre 2025.

Présents : Bernard LE GALL, Didier LORET, Claude PERHIRIN, Éric CLAQUIN, Bernard VIGOUROUX, Henri SAVINA, Yves CARIOU, René SOUBEN, Didier SAVINA, Henri PICHAVANT.

Absents : Mickaël DUQUESNE, Dominique LE GALL, Joël LUCAS, Alain NORMANT, Benoît BRENEOL.

Secrétaire de séance : Éric CLAQUIN

3-CESSION CHEMIN D'EXPLOITATION à M. VICHON Nicolas

Monsieur le Président de l'AFR fait part à l'assemblée le souhait de Monsieur VICHON Nicolas domicilié à 2, Penanros Huella à Mahalon, d'acquérir le chemin d'exploitation cadastré ZE 63 situé à 2, Penanros Huella.

Après avoir entendu M. le Président et délibéré, les membres de l'AFR de Mahalon:

- décident de céder à Monsieur VICHON Nicolas ci-dessous désigné le chemin d'exploitation cadastré ZE 63 au prix de 0,10 € le m².

Fait et délibéré à Mahalon, le 18 décembre 2025.

A Mahalon, le 22 décembre 2025.

Le Président,
Bernard LE GALL

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
Commune de MAHALON